



PROCES VERBAL DE DESCRIPTION

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT ET LE VINGT DEUX MAI

A LA REQUETE DE :

Syndicat des copropriétaires de l'immeuble dénommé la ROSERAIE, sis 33, avenue du Président Kennedy à Rosny sous bois (Seine-Saint-Denis), représenté par son syndic, le cabinet Roumilhac dont le siège social est sis 58, rue Beaubourg à Paris 75003, pris en la personne de son président le Cabinet Jourdan sis 41, avenue André Morizet à Boulogne 92100.

LAQUELLE M'EXPOSE :

- Que dans le cadre des actes préparatoires à la vente des biens et droits immobiliers saisis appartenant à la elle me requiert à l'effet de procéder à la description de la place de parking n°17 située 33, avenue du Président Kennedy à Rosny sous bois (Seine-Saint-Denis) correspondant au lot de copropriété n°61

EN AGISSANT EN VERTU DE :

- UN JUGEMENT RENDU LA 26 JUIN 2017 PAR LA JURIDICTION DE PROXIMITE DE BOBIGNY
- UN COMMANDEMENT DE PAYER VALANT SAISIE IMMOBILIERE DELIVRE LE 26 AVRIL 2018
- DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L322-2 ET R322-1 ET SUIVANTS DU CODE DES PROCÉDURES CIVILES D'EXÉCUTION.

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je, Stéphanie ROBILLARD, Huissier de Justice Associée, membre de la Société Civile Professionnelle Philippe KLEIN, Gérard SUISSA et Stéphanie ROBILLARD, Huissiers de Justice Associés, sise 24/26, avenue du Général de Gaulle à Rosny-sous-Bois, Seine-Saint-Denis, soussignée :

Me suis transportée ce jour 33, avenue du Président Kennedy à Rosny sous bois (Seine-Saint-Denis)





Et là étant, j'ai procédé aux constatations suivantes :

CONSTATATIONS

La copropriété est bien entretenue.

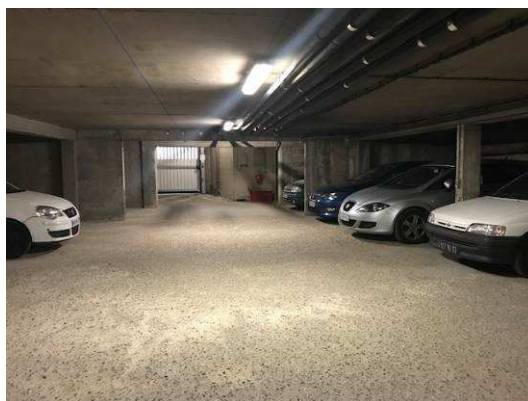
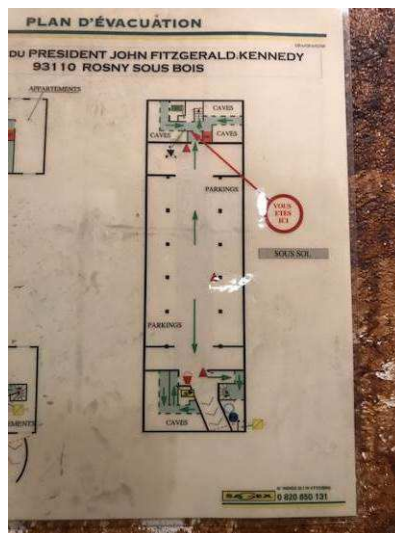
L'accès au parking s'effectue au moyen d'une grille sur rue à ouverture électrique puis d'une porte basculante à ouverture électrique.

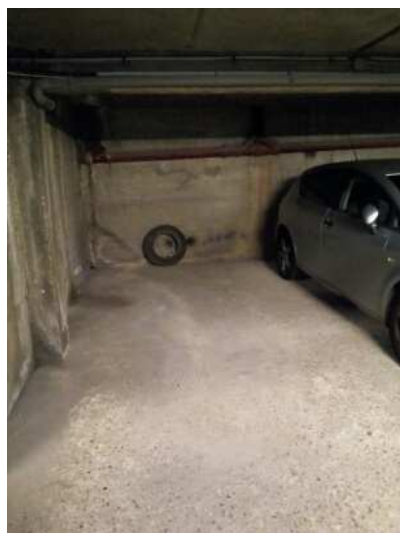
Il s'agit d'une place de parking inoccupée située au 1^{er} sous-sol du bâtiment. La place est identifiée par son numéro 17 peint sur le mur du fond.

Elle se situe contre un mur à proximité de la porte basculante.

La place mesure environ 4,70 mètres de longueur et 2,34 mètres de largeur, soit une superficie de 11 m².







Telles sont mes constatations.

Et de tout ce que dessus j'ai fait et rédigé
le présent procès-verbal de constat
pour servir et valoir ce que de droit.

Stéphanie ROBILLARD

